

Département
Du Bas-Rhin

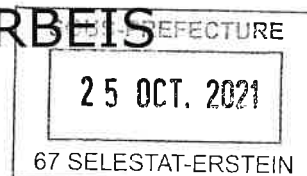
Arrondissement
De Sélestat-Erstein

Nombre de Conseillers
Elus :
11

Conseillers en
fonction :
10

Conseillers présents :
08

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'URBEIS



L'an Deux Mille Vingt et Un, le 07 Octobre, le Conseil Municipal de la commune d'URBEIS s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Abel MANGEOLLE, Maire.**

Etaient présents :

Les Adjointes :

/

Les Conseillers Municipaux :

MMES Christine BALLAND, Elodie HERRBACH, Michèle SCHWETTERLE, Fabienne WALLER-BREITEL et M. Jean-Pierre LATOUR

Absent excusé :

M. Serge LEHMANN qui donne procuration à Mme Elodie HERRBACH et **M. Michel VERNIER** qui donne procuration à Mme Christine BALLAND

Absent non excusé :

/

Le Conseil Municipal choisit comme secrétaire de séance : **MME Michèle SCHWETTERLÉ**

Monsieur Abel MANGEOLLE, Maire d'Urbeis remercie toutes les personnes présentes, le quorum étant atteint Monsieur le Maire déclare la séance ouverte :

Après approbation du compte rendu du 20/09/2021, Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point 027 « autorisation de signature des bons de commande 'cadeaux' ». Après accord de l'ensemble des membres présents, Monsieur le Maire décide de passer au point 022/2021 de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

022 / Rénovation de l'ancien Crédit Mutuel : maître d'œuvre

023 / Choix de la société pour le changement de la balustrade du préau de l'école

024 / Sécurité dans le village

025 / Choix du cadeau de Noël des aînés

026 / Règlement intérieur de la salle communale

027 / Autorisation de signature des bons de commande 'cadeaux'

Informations diverses

022/ Rénovation de l'ancien Crédit Mutuel : maître d'oeuvre

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil qu'un contrat avec EMH « offre de prestation d'architecte » a été signé en date du 28/10/2020.

Dans ce dernier, il est stipulé que la mission consiste à établir un relevé des plans existants, une consultation des entreprises, ainsi qu'une demande d'autorisation (dossier AT : accessibilité handicapée et sécurité incendie) et un suivi de chantier.

La mission étant la suivante :

- *étape 1* : permis de construire 1.394,38€ HT
- *étape 2* : début de chantier 1.273,13€ HT
(plan, devis, analyse)
- *étape 3* : chantier/réception 1.374,17€ HT

Pour un montant total de 4041,67€ HT soit 4.850,00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve** ce contrat avec EMH architectes ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs aux travaux.

023/ Choix de la société pour le changement de la balustrade du préau de l'école

Madame Elodie HERRBACH présente aux membres du conseil les devis ci-dessous, soumis à la commission 'bâtiments – urbanisme' lors d'une réunion courant septembre :

ENTREPRISE	MONTANT HT	TVA 20%	MONTANT TTC	REMARQUE
RINNERT	13.450,00 €	2.690,00 €	16.140,00 €	acier galvanisé thermolaqué noir
SCHWEITZER	15.325,00 €	3.065,00 €	18.390,00 €	acier laqué noir dépose non comprise
FERMETURES BERGER	16.000,00 €	3.200,00 €	19.200,00 €	aluminium thermolaqué remplacement du 2 ^{ème} portillon par clôture
TSCHOEPPÉ	19.727,79 €	3.945,56 €	23.673,35 €	aluminium thermolaqué

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide** de retenir l'offre de FERMETURES BERGER – Z.I. Villé – 6 rue du Climont – 67220 VILLÉ ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le devis pour un montant de 16.000,00 € HT soit 19.200,00 € TTC.

024/ Sécurité dans le village

La sécurité est un droit fondamental auquel peut prétendre tout citoyen !

Plusieurs administrés de la commune ont exposé leur inquiétude face à la vitesse excessive pratiquée dans le village.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de réunir la commission 'voirie-assainissement-sécurité routière' pour :

- analyser la situation ;
- soumettre des aménagements possibles à réaliser pour améliorer ce point sensible de la vie quotidienne.

025/ Cadeaux de Noël des aînés

Lors du conseil municipal du 20/09/2021, il a été décidé d'offrir individuellement un présent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de :

- commander à « **LEGRAND TERROIR** » situé à **BARR** ;
- pour un montant maximum de **22 euros**.

026/ Règlement intérieur de la salle communale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, le règlement intérieur de la salle communale modifié en date du 27/08/2021.

027/ Autorisation de signature des bons de commande 'cadeaux'

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération doit être prise, autorisant M. le Maire à signer les bons de commande concernant l'achat de cadeaux lors d'évènements exceptionnels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité, M. le Maire à signer les bons de commande « cadeaux » pour les évènements suivants :

- noces d'or ;
- noces de diamant ;
- mariages ;
- grands anniversaires (80, 85, 90 ans ...) ;
- départ à la retraite ;
- naissance ;
- cadeaux de fin d'année pour les enfants de l'école primaire ;
- cadeaux de Noël des aînés ;
- évènements exceptionnels ;

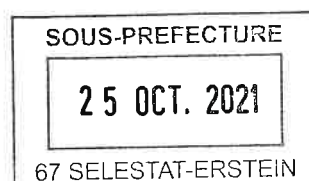
pour un montant individuel maximum de **500.00 €**.

Informations diverses

Marché de Noël au 35 rue Principale – URBEIS

Samedi 27/11/2021 : 14h00-19h00 / Dimanche 28/11/2021 : 10h00-18h00

**Transmis en Sous-Préfecture,
le 22 octobre 2021
Publication,
le 22 octobre 2021**



**Certifié exécutoire
URBEIS, le 07 octobre 2021
Le Maire,
Abel MANGEOLLE**

